

SCI Michel THOMAS

De: D. THOMAS <didier.thomas78@gmail.com>
Envoyé: mercredi 2 mars 2022 14:00
À: SCI Michel THOMAS; Michel RECALDE
Cc: Eric THOMAS
Objet: Re: SCI Michel THOMAS : 20220228 - BNPP BD 6M - note d'information.pdf

Chers Associés,

Après la prise en compte de la note d'information communiquée, certaines questions restent entières:

1- expliciter la conséquence du rachat si on n'est pas d'accord avec la modification?

2- Y a t il un impôt à payer consécutivement au rachat?

si oui, son montant?

3-Il y a lieu de voir si ce n'est pas l'occasion de changer de fond, de support et/ou voir à procéder au remboursement pour parties des comptes courants?

4- Monsieur Recalde que je mets en copie peut nous communiquer son avis écrit préalablement à toute décision.

Dans l'attente des réponses,

A vous lire,

Bien a vous,

Didier THOMAS



Garanti sans virus. www.avast.com

Le lun. 28 févr. 2022 à 10:01, SCI Michel THOMAS <scimt@sfr.fr> a écrit :

Chers Associés,

Vous voudrez bien me signifier par mail avant le 15 mars 2022 18h, votre accord ou votre refus de la modification de la méthodologie de calcul de commission de surperformance du FCP comme expliqué dans le document en pièce jointe.

A vous lire,

Thibault

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :

20220228 - BNPP BD 6M - note d'information.pdf

Remarque : pour se protéger des virus informatiques, les programmes de messagerie électronique peuvent interdire la réception de certains types de fichiers en pièce jointe. Vérifiez les paramètres de sécurité de votre messagerie électronique pour savoir comment sont gérées les pièces jointes.